

2019 2020

2021 2022

2023 2024

# DATA

Baignade en Seine en Essonne

En partenariat avec,



— TERRE D'AVENIRS —



Ce livret est une édition annuelle et a vocation à présenter la démarche du projet «Baignade en Seine» pour lequel le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE91) accompagne le Conseil départemental depuis 2018.

Le livret 2020 propose une synthèse des événements et des prélèvements pour la qualité de l'eau qui ont eu lieu en 2019. Il se veut évolutif et sera mis à jour en cours d'année. À ce titre, n'hésitez pas à nous communiquer les projets en cours et à venir, afin de mettre à jour la carte de synthèse des projets.

## LES CHIFFRES CLÉS DE 2019

### Rencontrer

- 2** Départements
- 2** EPCI
- 8** Associations
- 8** Communes

### Animer

- 2** Événements
- 4** Comités techniques
- 13** Ateliers terrain

### Produire

- 1** Livret Data
- 1** Article
- 4** Diagnostics baignade
- 6** Cartographies de projet

### Participer

- 4** Comités de pilotage
- 5** Ateliers de travail
- 9** Événements



## PNR des Boucles de la Seine Normande

Le Havre

Rouen

L'estuaire

du Ve

Mantes-la-Jolie

Saint-Gerr

### LA SEINE À PARIS

13KM de linéaire de Seine

3 îles

22 points de traversée

(dont 2 traversées du périphérique, 2 passerelles piétonnes, 1 pont ferré)

Affluent : Oise



### LA SEINE DANS LE VAL-DE-MARNE

15KM de linéaire de Seine

0 île

10 points de traversée

(dont 2 écluses, 1 pont ferré, 1 passerelle, 1 passeur de rive)

+ 24km de Marne



### LA SEINE EN ESSONNE

25KM de linéaire de Seine

1 île

9 points de traversée

(dont 3 écluses, 1 pont ferré)

3 affluents : Essonne, Orge, Yerres

3EPCI

16 Communes riveraines

Environ 350 000 habitants



### LA SEINE EN SEINE-ET-MARNE

100KM de linéaire de Seine

8 îles

26 points de traversée

(dont 6 écluses, 4 ponts ferrés)



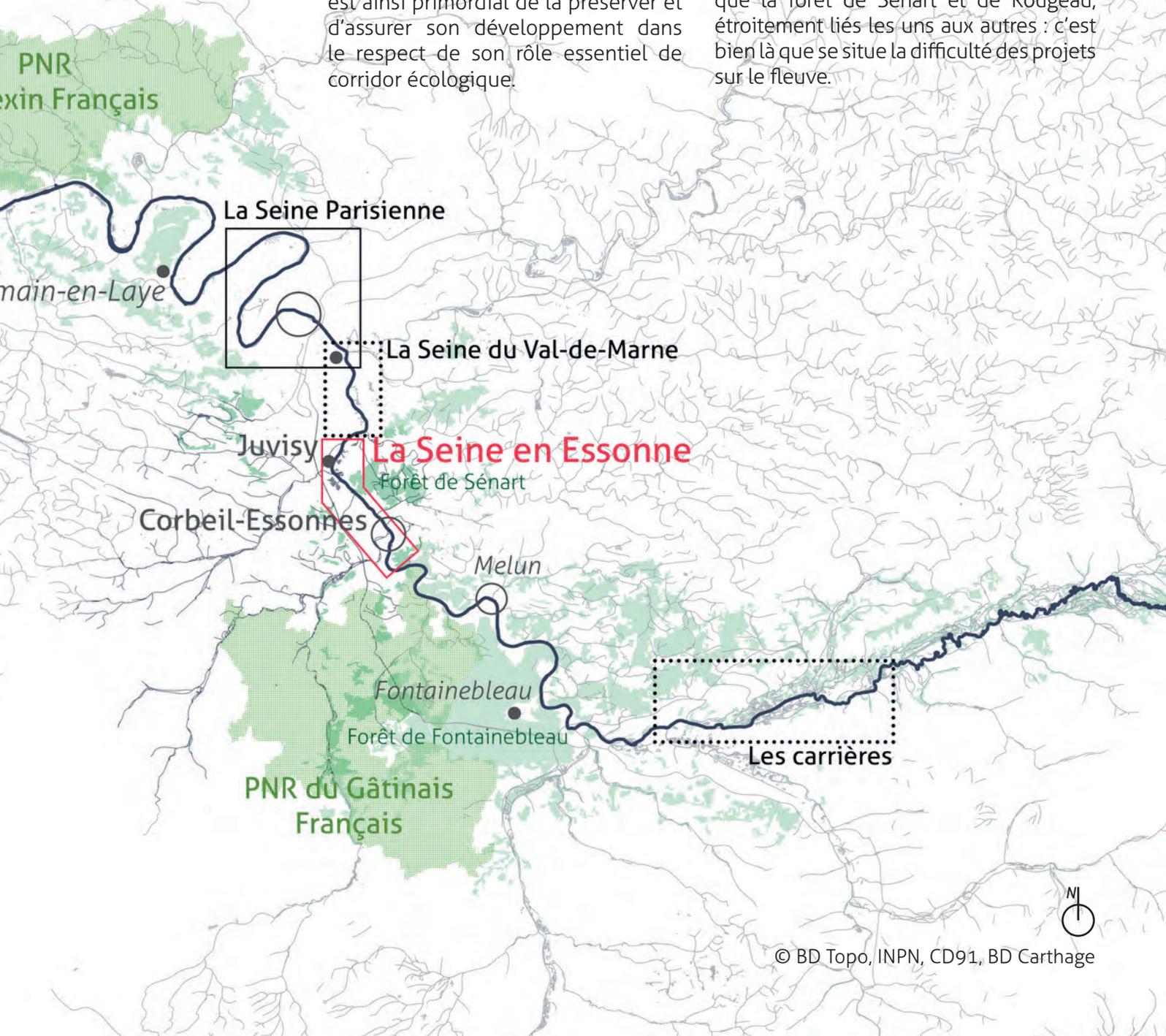
# Le territoire de la Seine en Essonne

## Un évènement géographique exceptionnel

La Seine est un évènement géographique dans le territoire, donnant à voir le fonctionnement du cycle de l'eau, la géologie et les logiques d'implantation humaine. En Essonne, la vallée se démarque par son caractère naturel. Véritable poumon vert, elle pourrait devenir un atout essentiel de résilience du territoire face au réchauffement climatique. Il est ainsi primordial de la préserver et d'assurer son développement dans le respect de son rôle essentiel de corridor écologique.

## La Seine dans toute sa longueur

Si la longueur de la Seine est clairement définie, 778 km de sa source à l'estuaire, son aire d'influence est bien plus difficile à embrasser. Quelle est l'épaisseur de la Seine ? Si l'on prend en compte les affluents qui l'irriguent, les lacs et darses qui la bordent, mais également les plaines inondables qu'elle investit de temps à autre : la Seine ne se cantonne pas à son lit mineur. Le fleuve fait également partie d'un ensemble d'espaces naturels, tels que la forêt de Sénart et de Rougeau, étroitement liés les uns aux autres : c'est bien là que se situe la difficulté des projets sur le fleuve.





## 1

**PROJET «BAIGNADE EN SEINE»****9**

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| La naissance du projet .....        | 9         |
| Le fleuve aux mille visages .....   | 10        |
| <b>Au-delà de la baignade .....</b> | <b>12</b> |

## 2

**OUVRIR UN SITE DE BAIGNADE EN SEINE****15**

|   |           |
|---|-----------|
| Se baigner dans la Seine .....                  | 15        |
| La qualité de l'eau .....                       | 16        |
| <b>L'évolution de la qualité de l'eau .....</b> | <b>18</b> |
| Les contraintes à la baignade .....             | 20        |
| <b>Les contraintes essonniennes .....</b>       | <b>22</b> |

## 3

**ACTEURS ET GRANDS PROJETS****25**

|   |           |
|---|-----------|
| Construire un projet commun .....         | 25        |
| Un rassemblement d'acteurs .....          | 26        |
| Un réseau technique .....                 | 28        |
| <b>La Seine, un objet d'études .....</b>  | <b>30</b> |
| <b>La Seine, un lieu de projets .....</b> | <b>32</b> |

## 4

**PERSPECTIVES****35**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Les moyens d'action ..... | 35 |
| Le calendrier .....       | 38 |



# LE PROJET

## “BAIGNADE EN SEINE”

### La naissance du projet

Où en sommes-nous ?

Depuis 2018, le Conseil départemental de l'Essonne s'est engagé dans une démarche de reconquête de la baignade en Seine. Elle est portée par le service de l'eau du Département, épaulé par le CAUE91 pour l'accompagner sur les enjeux paysagers et urbains liés à l'aménagement des sites de baignade en Seine.

**L'objectif ? Se baigner dans la Seine en Essonne d'ici 2024 !**

#### 2017

+ Vote de la politique départementale de l'eau et approbation des principes du projet

#### 2018

+ 1ère campagne de prélèvements en Seine

+ Lancement des comités de pilotage

#### 2019

+ Clôture de l'AMI<sup>1</sup> pour la validation des sites de prélèvements par les communes volontaires

+ 2ème campagne de prélèvements en Seine

+ Big Jump 2019

#### 2020

+ 3ème campagne de prélèvements en Seine

+ Choix des sites pour les futures baignades

+ Big Jump 2020

+ Les Assises de la Seine

+ Exposition «Banlieue sur Seine» de la Maison de Banlieue et de l'Architecture

#### 2024

Jeux Olympiques et paralympiques  
Paris

#### 1 Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Un appel à manifestation d'intérêt a été proposé aux communes riveraines de la Seine en Essonne en 2019 par le service de l'eau du Conseil départemental de l'Essonne. Les 10 communes ayant répondu expriment leur intérêt dans la démarche «Baignade en Seine». Le Conseil départemental s'engage à partir de l'été 2019, à réaliser des prélèvements et analyses bactériologiques de l'eau de la Seine en vue de l'ouverture potentielle de sites de baignade. Les points de prélèvements sont identifiés avec les communes.

# Le fleuve aux mille visages

Quelles sont les particularités de ce fleuve ?

1

La Seine productive

d'hier à aujourd'hui...

Dès le néolithique, la Seine et sa vallée sont un lieu de convergence de l'activité humaine, comme en témoigne le site d'Etiolles, campement nomade des chasseurs cueilleurs magdaléniens.

Pendant des siècles, la Seine assure une fonction nourricière.

Elle permet l'approvisionnement des villes et de la première d'entre elles, Paris. On y puise l'eau nécessaire aux activités, on utilise sa force motrice et celle de ses affluents, on y pêche. Dès le Moyen-Age, la ville de Corbeil-Essonnes est un centre agricole important vers lequel convergent les productions du Hurepoix et de la Brie, ensuite transportées vers Paris par des bateaux à fonds plats appelés « Corbeillard ». Une proto-industrie s'y développe dès l'époque moderne. Mais la Seine devient véritablement « Productive » au 19<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée du chemin de fer et l'amélioration de la navigabilité du fleuve. A partir de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, entre voie fluviale et voie ferrée, les industries (**extraction 1**, **malterie 2**, **métallurgie 3**, **minoterie 4**, **papeterie 5**...) s'établissent en bord de Seine et viennent transformer le paysage de la vallée. Aujourd'hui, une nouvelle mutation s'opère avec la désindustrialisation, les communes se retournent à nouveau vers l'eau.

2

Entre villégiature

et plateaux habités...

Entre la route empruntée par le roi pour se rendre à Fontainebleau et la Seine, de **grandes demeures de plaisance** construites par la noblesse des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles se succèdent, dominant le fleuve et un parc qui descendait en pente douce jusqu'aux rives **6**. La plus belle d'entre elles fut sans doute le **château de Petit-Bourg à Evry 7**, construit par Jacques V Gabriel pour le duc d'Antin, fils de Mme de Montespan, dont il ne reste plus de trace aujourd'hui. L'arrivée du chemin de fer vers 1840 amputa un certain nombre de ces demeures de leur parc et de leur accès à la Seine mais favorisa l'implantation de maisons de campagne de parisiens aisés [maison Waldeck-Rousseau à Corbeil-Essonnes] et d'artistes [Alphonse Daudet à Champrosay], qui trouvaient entre la Seine et la forêt de Sénart des lieux de repos et de loisirs à la belle saison. L'implantation des villes nouvelles, **Évry 8** et **Sénart 9**, sur les plateaux agricoles à la fin du 20<sup>e</sup> siècle transforme le rôle du fleuve dans le territoire. La vallée est alors protégée du développement urbain.



Document réalisé dans le cadre des JNA 2019

# Vu de la Seine

## Un paysage en mutation...



### 3

#### Une vallée naturelle

et agricole...

Entre les plaines alluviales de Juvisy-sur-Orge et Corbeil-Essonnes, la vallée de la Seine se resserre, les coteaux, plus abruptes laissent place à une végétation abondante, donnant à la Seine essonnienne un caractère unique : des berges naturelles à proximité de l'agitation des plateaux et de l'activité industrielle. La **forêt de Sénart**, **l'île aux pavieurs** (11) ainsi que l'ensemble des darses, lacs et zones humides bordant le fleuve sont des atouts naturels et paysagers pour la vallée et sa fonction de corridor écologique.

Quelques espaces agricoles persistent, principalement en culture céréalière, comme à proximité du **sanatorium de Champrosay** (12), ou au cœur du **cirque de l'Essonne** (13).

Le caractère naturel de la vallée de la Seine en Essonne, côtoyant les activités industrielles, agricoles et résidentielles, souligne la diversité et la complémentarité des usages passés et à venir du fleuve.

### 4

#### Les usages du fleuve

en pleine mutation...

Les usages du fleuve sont multiples et n'ont cessé d'évoluer au fil des siècles. Le passé industriel de la vallée est toujours très présent dans l'imaginaire collectif. La Seine conserve un rôle économique essentiel.

Pour autant, de l'aviron à la voile en passant par le ski nautique, la Seine s'anime également par ses usages ludiques et sportifs. Au 19<sup>e</sup> siècle encore, des **baignades fluviales** jonchaient le fleuve, comme celles de **Ris-Orangis** (14) et de **Corbeil-Essonnes** (15).

Or, le regard porté par les hommes sur la vallée influence fondamentalement son aménagement. C'est en faisant évoluer le regard que nous portons tous sur la Seine que nous pourrons progressivement inventer de nouveaux usages et poursuivre la mutation de ses paysages.

Quel avenir pour le **Port Darblay** (16), vibrant témoignage de l'histoire de la vallée, ne demandant qu'à accueillir de nouveaux usages ?

Face au réchauffement climatique à venir, la vallée de la Seine, îlot de fraîcheur à proximité de la ville dense, sera sûrement de plus en plus fréquentée durant les fortes chaleurs estivales.

Quels usages fluviaux inventer pour demain ?

# Aù-delà de la baignade

Comment inventer les expériences fluviales de demain ?



Ancienne baignade  
Corbeil-Essonnes

© AD91



École de voile  
Ris-Orangis

© usro-voile



Bords de Seine  
Draveil

© CAUE91



DANS



SUR



AU BORD



Bords de Seine  
Draveil

© CAUE91



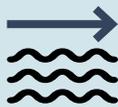
Coteaux  
Ris-Orangis

© CAUE91



Écluse  
Athis-Mons

© CAUE91



LONGER



APPRÉHENDER



TRAVERSER

Lorsque l'on travaille sur une figure territoriale d'une telle envergure, on se doit de la questionner dans toute sa longueur, de sa source à son estuaire, mais également dans toute son épaisseur, dans ses relations à la ville, dans les perspectives qu'elle offre et dans son rapport aux bassins versants qui l'irriguent.

### **Dans, sur, au bord de l'eau...**

Il ne s'agit pas seulement de se demander comment se baigner dans la Seine, mais également comment être sur l'eau, ou même simplement au bord de l'eau. Car en Essonne, l'accès aux bords du fleuve est à certains endroits, une véritable expédition. Réinventer notre rapport au fleuve passe donc également par le développement de toute pratique permettant de se rapprocher de l'eau : sports aquatiques, transport fluvial (marchandises et passagers), bateaux-habitations, péniches-concerts et guinguettes flottantes... tout est possible !

### **Longer, appréhender, traverser le fleuve...**

Interroger notre rapport au fleuve, c'est également se demander s'il est possible de le longer. Car les continuités piétonnes et cyclables sont loin d'être évidentes en bord de Seine en Essonne. Les obstacles ne manquent pas. Nous pouvons en témoigner, après avoir tenté de parcourir près de 40 km de rives de Seine ! Ce manque de continuités dans les aménagements est notamment un des sujets centraux des revendications de nombreuses associations cyclistes. En effet, la scandibérique, itinéraire cyclable reliant le sud de l'Europe à la Scandinavie, passe en bord de Seine. À l'heure actuelle, cet itinéraire européen est malheureusement loin d'être praticable dans toute sa longueur.

Si l'on essaie de remonter la Seine d'Athis-Mons au Coudray-Montceaux, on est parfois tentés de changer de rive pour rester au bord du fleuve. Vient alors la difficulté de la traversée, car les fleuves sont également des frontières, des limites, séparant deux rives. En Essonne, le fleuve est traversable en neuf points. Depuis leur réhabilitation, les

trois écluses permettent le passage des piétons et des cyclistes. Seulement cinq ponts, sur 25 km de linéaire, permettent la traversée en voiture comme à vélo. Le pont ferroviaire ne permet qu'au RER de traverser le fleuve, tandis que le pont de la nationale 104 permet de traverser la vallée sans offrir aucune vue sur le fleuve.

Pourtant, cet éloignement entre ville et fleuve a permis à la végétation de reconquérir les berges, dénudées par l'activité industrielle. Ces nouveaux espaces végétalisés sont une véritable opportunité pour les communes en carence.

**Ainsi, nous en revenons au fossé qui s'est creusé au fil du temps entre les habitants et le fleuve. Sur les hauteurs d'Évry, Ris-Orangis ou Grigny, si la Seine et ses nombreux lacs ne sont qu'à quelques centaines de mètres, comment en deviner leur présence ? D'où pouvons-nous appréhender la vallée ? Quand prenons-nous conscience de la présence de ce cours d'eau qui façonne le territoire depuis des milliers d'années ? Comment prenons-nous conscience que les eaux usées que nous rejetons s'y déversent et que l'eau qui coule de notre robinet en provient ?**

**Quel chemin emprunter de la ville centre pour rejoindre les berges ?**



Baignade à Corbeil-Essonnes  
© AD91



Quais de Viry-Châtillon  
© CAUE91

# OUVRIR UN SITE DE BAIGNADE

## Se baigner dans la Seine

Quelle est l'évolution de la pratique de baignade dans la Seine ?

### La baignade interdite en Seine

Aujourd'hui, la baignade est strictement interdite dans la Seine : à Paris depuis 1923, mais également en Essonne. En effet, en raison de la qualité bactériologique de l'eau et du trafic fluvial, **un arrêté préfectoral interdit la baignade depuis 2017 sur l'ensemble de la Seine en Essonne.**

### Une pratique pas si lointaine en Essonne

Pourtant, il y a encore 50 ans, la Seine et ses baignades étaient des lieux de rendez-vous très prisés. Cela ne signifie pas pour autant que la qualité de l'eau s'est dégradée depuis le 20<sup>e</sup> siècle. On observe même une amélioration depuis la fin des années 1970. Les exigences en matière de qualité de l'eau pour la baignade sont simplement plus importantes et les réglementations sanitaires plus contraignantes.

**Cet arrêté vient finalement confirmer administrativement 50 ans d'éloignement progressif de la ville et du fleuve.** En effet, aujourd'hui, l'image du fleuve, notamment en Essonne, est celui d'un cours d'eau pollué et réservé aux activités industrielles. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Il suffit d'observer les cartes postales anciennes pour comprendre que la relation au fleuve a bien changé en quelques décennies.

### Des lieux emblématiques

À Draveil, Athis-Mons, Évry, Ris-Orangis, Saintry-sur-Seine ou encore Corbeil-Essonnes, on se baignait et pratiquait des activités nautiques dans le fleuve, ses affluents et les lacs, sans se poser de questions.

À titre d'exemple, la baignade municipale de Corbeil-Essonnes ouvre en 1933, dans un coude de la Seine où l'on se baignait déjà depuis de nombreuses années. C'était un lieu particulièrement apprécié et très fréquenté. Elle ferme cependant en 1967, en raison de l'augmentation du trafic fluvial, de l'envasement de la structure et de la prise de conscience de l'altération de la qualité de l'eau.

### À VIRY-CHÂTILLON



À Viry-Châtillon, la piscine se situait au niveau du lac. Ce pôle a ensuite été consolidé pour devenir aujourd'hui un centre nautique proposant de nombreuses activités.

**Comment expliquer un changement si rapide du regard porté sur le fleuve ? Comment, en quelques décennies, la Seine a-t-elle quitté notre quotidien ?**

# La qualité de l'eau

Quel est le cadre réglementaire pour l'ouverture de la baignade ?

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

### Directive Cadre Baignade 2006/7/CE

- Définit des limites de qualité
- Impose **4 années d'analyse** avant la décision d'ouverture d'un site de baignade
- Un **profil de baignade** doit ensuite être réalisé

#### Qualité bactériologique

- Escherichia Coli
- Entérocoques intestinaux

### Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

#### Qualité Physico-chimique

- pH
- Température
- Turbidité
- Conductivité
- Redox

## LE PROFIL DE BAINNADE

La réalisation du profil de baignade est précédé d'une étude poussée de la qualité de l'eau, ayant pour objectifs :

- l'identification des sources de pollution ayant un impact sur la qualité des eaux de baignade
- la prévention des risques sanitaires
- l'amélioration de la qualité des eaux de baignade

Cette analyse se déroule en 3 phases :

- l'état des lieux (description de la zone, synthèse sur la qualité, source de pollution)
- le diagnostic, analyse et compréhension des zones de pollution
- la définition des mesures de gestion des pollutions

## LES ACTEURS DU SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

### PERSONNE RESPONSABLE DES EAUX DE BAINNADE (PREB)

#### **1 an avant l'ouverture du site**

Réalise la déclaration du dossier technique avec le profil de baignade (caractéristiques de la baignade, identifie des pollutions et leur gestion, évalue la présence de cyanobactéries et de la qualité de l'eau).

#### **Pendant la saison de baignade**

Auto-surveillance de la qualité de l'eau de baignade, des décisions éventuelles de fermeture préventive et de l'information au public.

### AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

#### **1 an avant l'ouverture du site**

Analyse le profil de baignade, prépare le contrôle sanitaire et réalise une inspection avant ouverture.

#### **Pendant la saison de baignade**

Réalise des prélèvements et un bulletin sanitaire, informe le public et le ministère de la santé, ferme la baignade en cas de pollution.

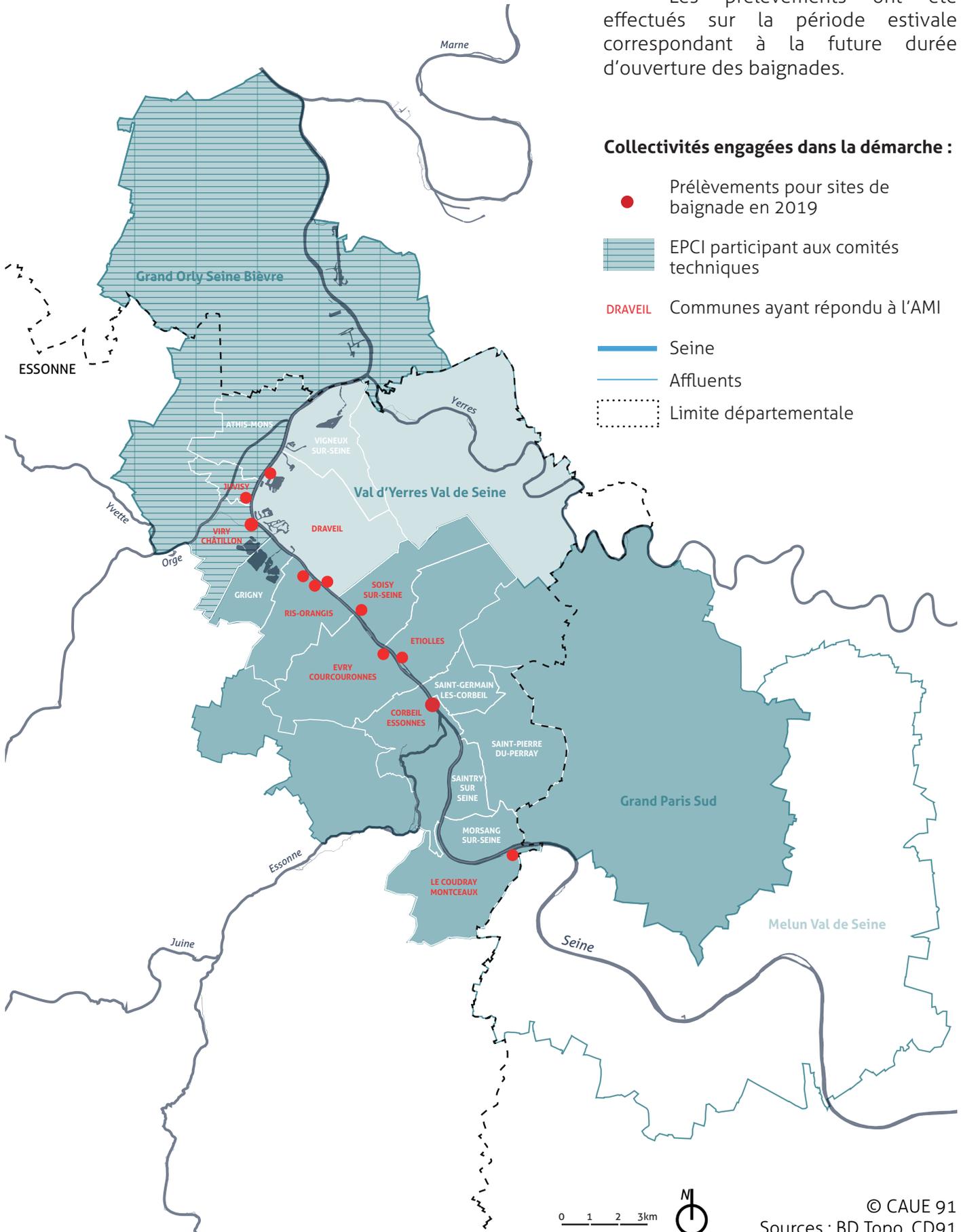
#### **Après la saison de baignade**

Classe la qualité de eaux de baignade, envoie un bilan à la PREB, le transmet au ministère de la santé et peut envisager de fermer le site l'année suivante.

- + Pour aller plus loin :
  - Directive cadre 2006/7/CE du parlement européen
  - Guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade (Ministère de la santé et des sports: Décembre 2009)
  - <http://baignades.sante.gouv.fr>

En 2019, les analyses ont été réalisées sur 11 points le long de la Seine, en lieu des sites potentiels de baignade. Ils sont répartis de part et d'autre de la Seine comme présenté ci-contre.

Les prélèvements ont été effectués sur la période estivale correspondant à la future durée d'ouverture des baignades.



# L'évolution de la qualité de l'eau

Quels sont les résultats de 2019 ?

## LES PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES DU SERVICE DE L'EAU

### Campagne de mesures 2018 5 SITES + 6 AFFLUENTS

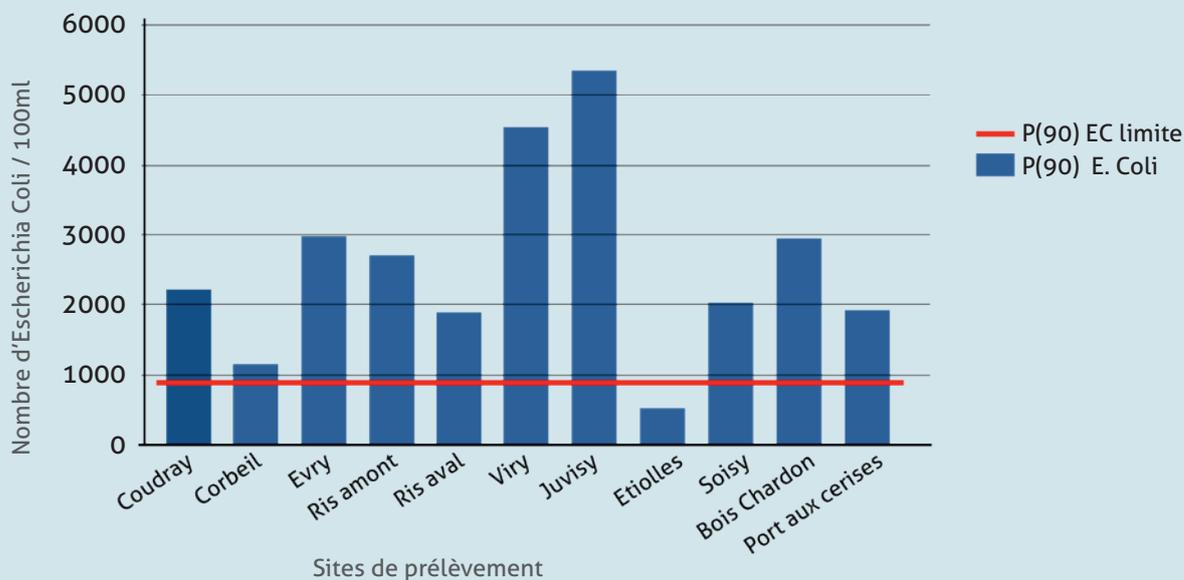
Du 01 juin au 24 septembre 2018  
2 fois par semaine  
Prélèvements ponctuels

### Campagne de mesures 2019 suite à l'AMI SUR 9 SITES + 6 AFFLUENTS

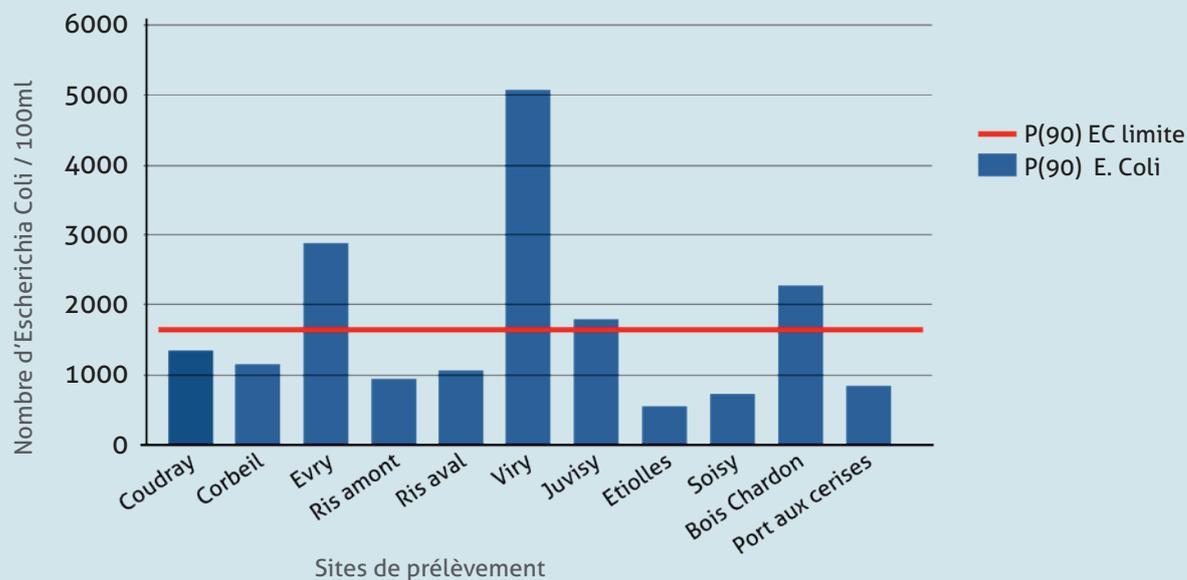
Du 05 juin au 20 septembre 2019  
3 fois par semaine  
Prélèvements ponctuels  
À la perche ou directement dans le fleuve

## RÉSULTATS CAMPAGNE ÉTÉ 2019

### COMPARAISON DES P90 POUR E. COLI AVEC LA LIMITE DE QUALITÉ SUFFISANTE

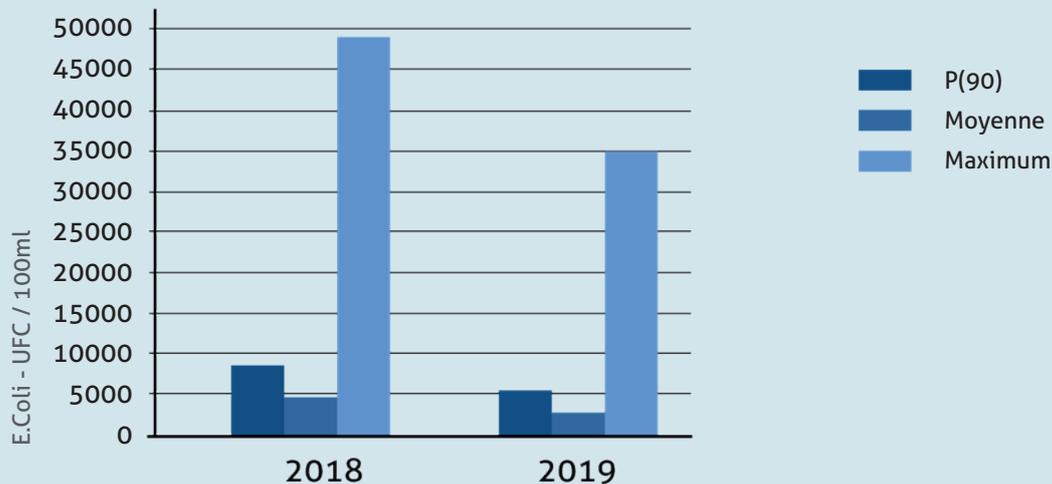


### COMPARAISON DES P90 POUR ENTÉROCOQUES INTESTINAUX AVEC LA LIMITE DE QUALITÉ SUFFISANTE

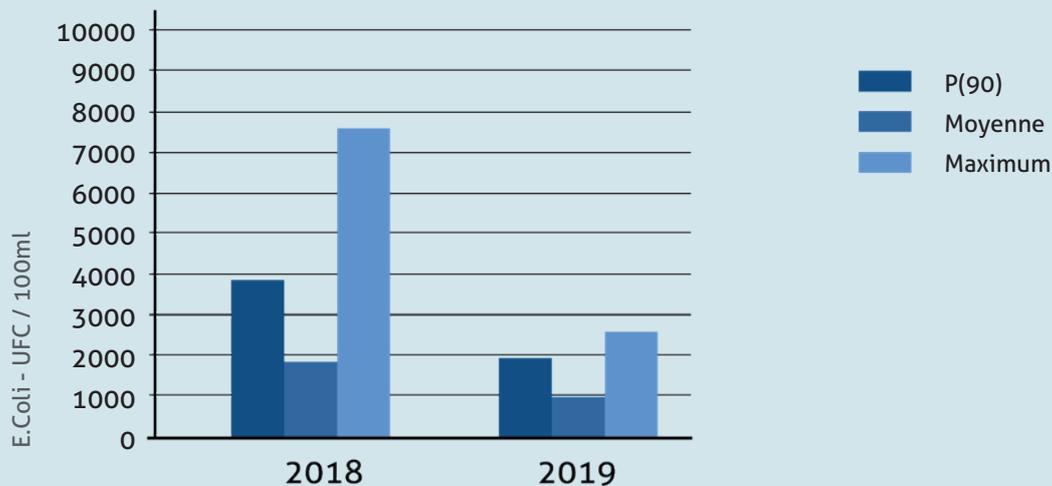


## COMPARAISON DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'E. COLI ENTRE 2018/2019

### À JUVISY-SUR-ORGE



### AU PORT AUX CERISES



### Conclusion de la campagne de qualité 2019 :

- Sur les 11 sites mesurés, seuls deux sites atteignent actuellement une qualité suffisante pour la baignade : Etiolles et Corbeil-Essonnes.

- La qualité de l'eau se dégrade principalement entre les points de mesure situés sur Corbeil-Essonnes et Évry-Courcouronnes et entre le point de mesure appelé Ris aval et Viry-Châtillon.

- La qualité bactériologique de la Seine est sensible à la pluviométrie, qui entraîne une augmentation des teneurs en E.Coli et en entérocoques intestinaux.

- La teneur en E.Coli dans la Seine reste le facteur limitant pour l'implantation d'un site de baignade.

# Les contraintes à la baignade

Quels sont les contraintes à la baignade et ses aménagements ?

L'aménagement des berges de Seine en Essonne doit prendre en compte certaines contraintes.

Mieux les comprendre et les référencer permet de mettre en place une stratégie d'aménagement et de prioriser les sites de projets pilotes pour la reconquête des berges de Seine.

## Le Périmètre de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Les usines Antargaz et la CIM restreignent les occupations possibles des berges de Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis et Draveil. Si ce périmètre empêche tout aménagement visant à augmenter la fréquentation, une véritable réflexion doit être menée sur le statut de ces berges de Seine et la possibilité de conserver des continuités notamment piétonnes et cyclables malgré cette réglementation.

## Les réseaux de Transport de Matière Dangereuse (TMD)

Les réseaux de gaz et d'hydrocarbure sous haute pression sont très nombreux le long des berges de Seine et contraignent les types d'aménagement et de construction possibles.

Par exemple, l'arrêté n°2016/PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/183 du 30 mars 2016 prévoit des interdictions en fonction de la distance à la canalisation à Ris-Orangis (voir extrait ci-dessous). Un arrêté par commune précise les distances qui leur sont propres.

## Le Périmètre de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Les berges de Seine étant situées en zone rouge du PPRI, certaines précautions doivent être prises quant à la nature des aménagements. Ils doivent résister à une crue ou être facilement démontables. La législation autorise « les constructions et aménagements liés aux loisirs nautiques, sous réserve que l'emprise au sol des constructions n'excède pas 10 % de la surface de l'unité foncière, que les constructions soient placées hors de la bande de vitesses importantes et que les mesures compensatoires soient prises, ainsi que la création et les aménagements de terrain de plein air à usage sportif, récréatif ou/et de loisir. » (R-A.11 et R-A.12)

## Protection des points de captage d'eau potable

Plusieurs usines de production d'eau potable sont situées en bord de Seine (Viry-Châtillon, Vigneux-sur-Seine, Morsang-sur-Seine, Corbeil-Essonnes). En effet, le fleuve alimente une bonne partie du territoire en eau potable.

Ainsi, les points de captage d'eau potable en Seine sont des secteurs particulièrement surveillés et protégés pour préserver la santé publique. Il est alors nécessaire de prévenir le préfet en cas de mise en place d'une activité susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau et payer tous les frais d'étude en résultant. Une potentielle interdiction peut être prononcée (cf encadré ci-contre).

Il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'ARS en cas de mise en place d'un établissement flottant recevant du public.

## TMD À RIS-ORANGIS

### **Servitude SUP1 :**

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R.555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité, prévue à l'article R431-16 j) du code de l'urbanisme, est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

### **Servitude SUP2 :**

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

### **Servitude SUP3 :**

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

## CAPTAGE DE L'EAU À VIRY-CHÂTILLON

L'arrêté n°2011-PREF-DRCL/BEFASI/SSPILL/ 272 du 15 juin 2011 prévoit pour le périmètre de protection rapproché A :

### En rive gauche de la Seine

➤ le stationnement de tout bateau, navire, engin flottant ou établissement flottant en rive gauche de la Seine, quelle que soit la durée, de 150 m à l'amont à 50 m à l'aval de la prise d'eau de l'usine de Viry-Châtillon; cette interdiction devra être matérialisée par Eau et Force avec des panneaux appropriés,

➤ le stationnement de plus de 48 h de tout bateau, navire, engin flottant ou établissement flottant à partir 1500 m (30 min) à l'amont de la prise d'eau et jusqu'à 150 m à l'amont de celle-ci.

— Autorisation sous condition:

### Y sont réglementées les activités suivantes :

➤ l'occupation du domaine public fluvial supérieure à un mois par un bateau, un navire, un engin flottant ou un établissement flottant ne pourra être autorisée que dans les zones délimitées, après accord du Maire de la commune sur le territoire de laquelle se trouvent ces zones, selon l'article L.2124-13 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux bateaux, navires, engins flottants ou établissements flottants nécessaires à l'entretien ou à la conservation du domaine public fluvial, ou à la sécurité de la navigation fluviale,

### Contraintes à la navigation

**Une étude de trajectographie** doit être réalisée en amont de l'implantation de toute activité sur le domaine public fluvial et plus particulièrement dans le cas d'une baignade afin d'éviter tout risque de collision entre les baigneurs et les bateaux.

**Cette trajectographie doit être financée par le maître d'ouvrage du projet.**

Sur cet exemple de trajectoire, le couloir de navigation montre clairement que l'implantation d'un site de baignade sur la berge Est serait impossible.

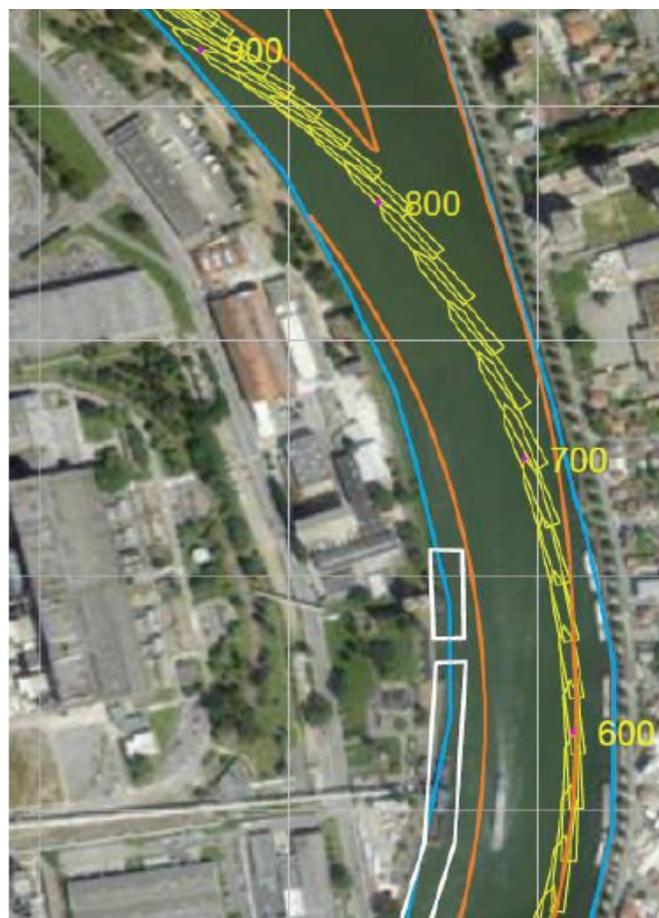
*(Le document dont est extrait cette carte ne porte pas sur l'Essonne et ne figure ici qu'à titre indicatif)*

Un périmètre de sécurité est également en place autour des ouvrages de navigation tels que les **écluses**. La baignade y est totalement interdite 300 m en amont et en aval.

### Impact des stations d'épuration

Les stations d'épuration essonniennes de GPS et du SIARCE ont un impact très important sur la qualité bactériologique de la Seine en Essonne.

Une véritable réflexion sur la fiabilisation et une éventuelle désinfection en période d'ouverture du site de baignade pourrait être envisagée sur les stations d'épuration.

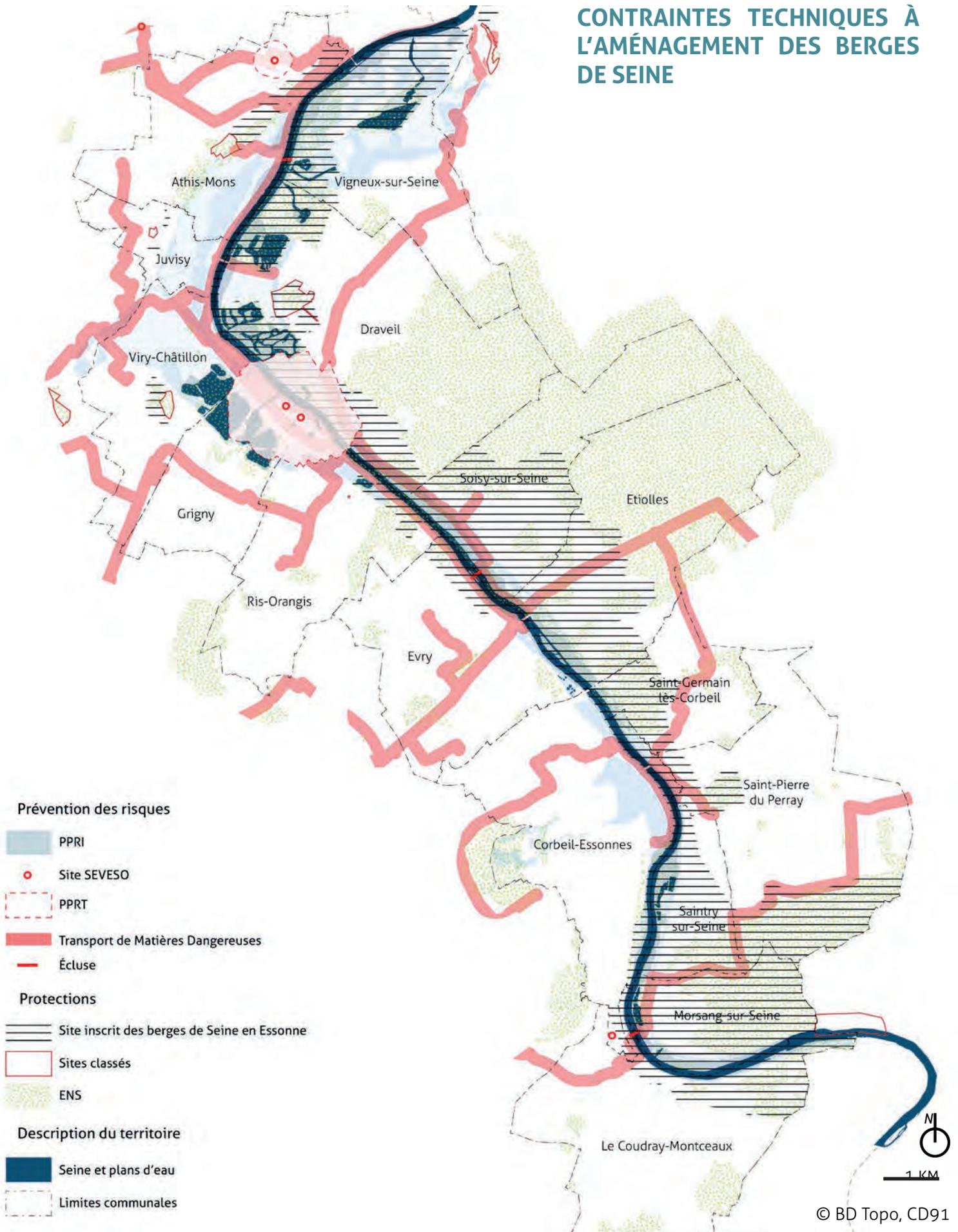


Étude de trajectographie d'Alfortville  
© VNF

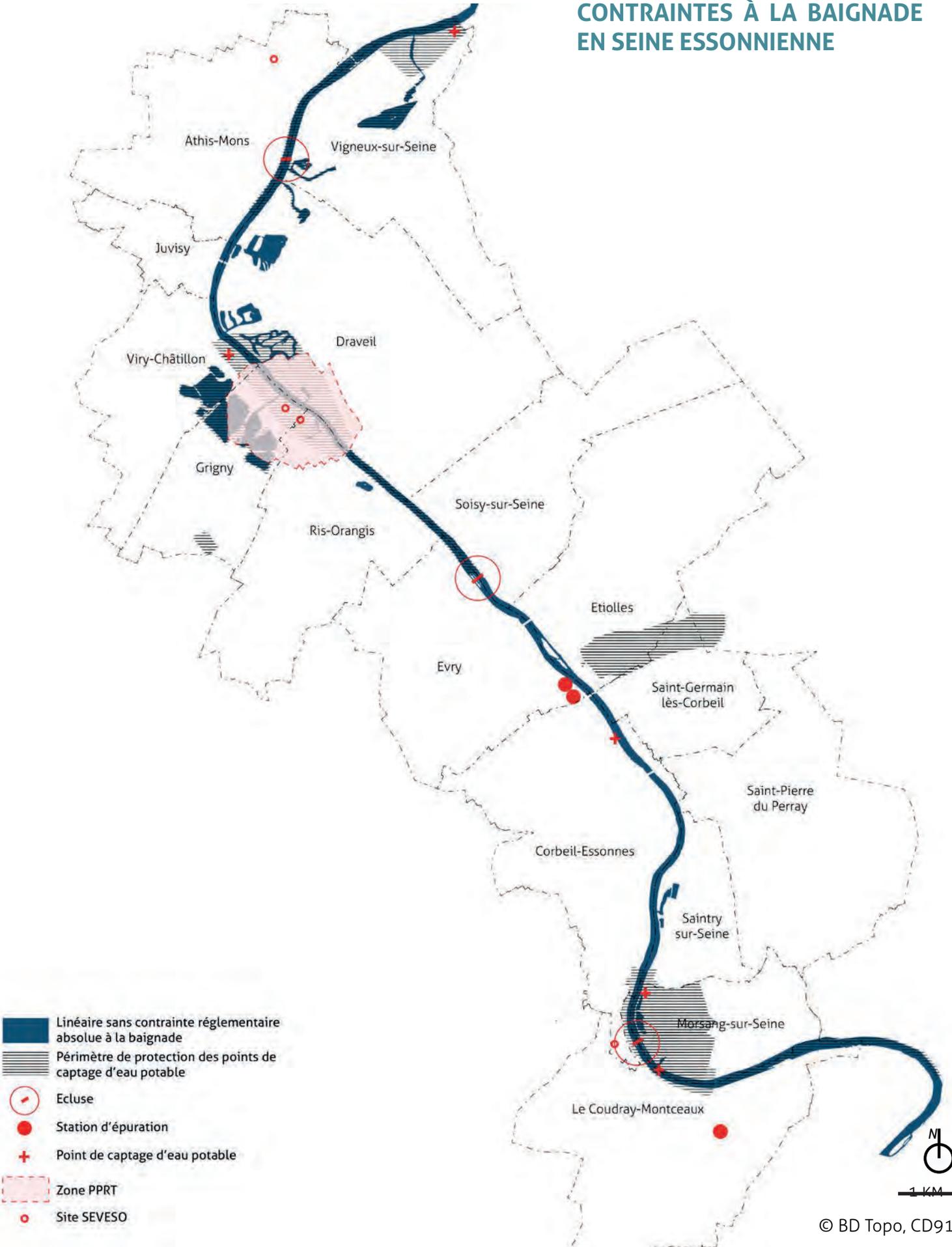
# Les contraintes essonniennes

Où sont-elles localisées ?

## CONTRAINTES TECHNIQUES À L'AMÉNAGEMENT DES BERGES DE SEINE



# CONTRAINTES À LA BAIGNADE EN SEINE ESSONNIENNE



## Le Département 91



### Le Service de l'Eau

Stratégie du projet

Analyse de la qualité de l'eau

### Le Service de la communication

Plan de communication pluri-annuel pour le projet (page web, événements annuels, communication technique...)

Diffusion des actions et des événements en lien avec le projet via les réseaux de communication du CD91



## Le CAUE

Association

Accompagnement des communes en lien avec le projet

**+ Pré-étude avec les communes adhérentes et avec convention**

Animation des événements

# ACTEURS ET GRANDS PROJETS

## Construire un projet commun

Quels outils et quelle gouvernance mettre en place ?

### Autres partenaires

#### Région Île-de-France

ARS

Agence Espaces Verts

#### Services du Département :

ENS,

Tourisme,

Sport et Nature,...

#### Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) *(soutien technique et financier)*

#### Les Syndicats mixtes :

Le SIARCE

Le Syndicat de l'Orge

Le SYAGE

Base de loisirs Port aux Cerises

#### Les Associations :

Maison de Banlieue et de l'Architecture

Mission Locale Nord Essonne

#### Les collèges *via le Département*

VNF

HAROPA

...

De nombreux acteurs portent des projets ou sont gestionnaires des espaces à proximité de la Seine et de ses berges.

Le CAUE se situe comme un intermédiaire entre l'ensemble des acteurs, pour articuler les différentes échelles d'action et pour construire une stratégie collective.

L'année 2019 a permis de consolider la carte des acteurs autour du projet baignade en Seine.

L'année 2020 aura pour objectif de réunir les acteurs autour de la question : «comment aménager un site de baignade ?»



# Un rassemblement d'acteurs

Quels sont les acteurs institutionnels concernés par le projet ?



#### Compétences obligatoires :

- Économie
- Aménagement de l'espace
- Eau et assainissement (délégué)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Collecte et traitement des déchets
- Aires d'accueil des gens du voyage

#### Compétences optionnelles :

- Voirie
- Cadre de vie et environnement
- Équipements culturels et sportifs

#### Compétences facultatives :

- Espaces verts, espaces boisés et rivières
- Services sportifs des équipements communautaires
- Création extension et gestion du cimetière intercommunal
- Réseaux
- Activités culturelles, sportives et socio-éducatives et coopération décentralisée
- Communication événementielle et organisation d'événements culturels et sportifs



#### Compétences obligatoires :

- Économie
- Aménagement de l'espace
- Eau
- Assainissement (délégué au SYARCE)
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

#### Compétences optionnelles :

- Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement et entretien d'équipements sportifs et culturels

#### Facultative:

- Balayage



#### Compétences «en propre» :

- Réalisation des documents d'urbanisme réglementaires à l'échelle du territoire
- Politique de la ville
- Eau et assainissement
- Gestion des déchets ménagers et assimilés
- Élaboration d'un plan climat énergie

#### Compétences d'intérêt territorial :

- Programmation, construction et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale

#### Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris :

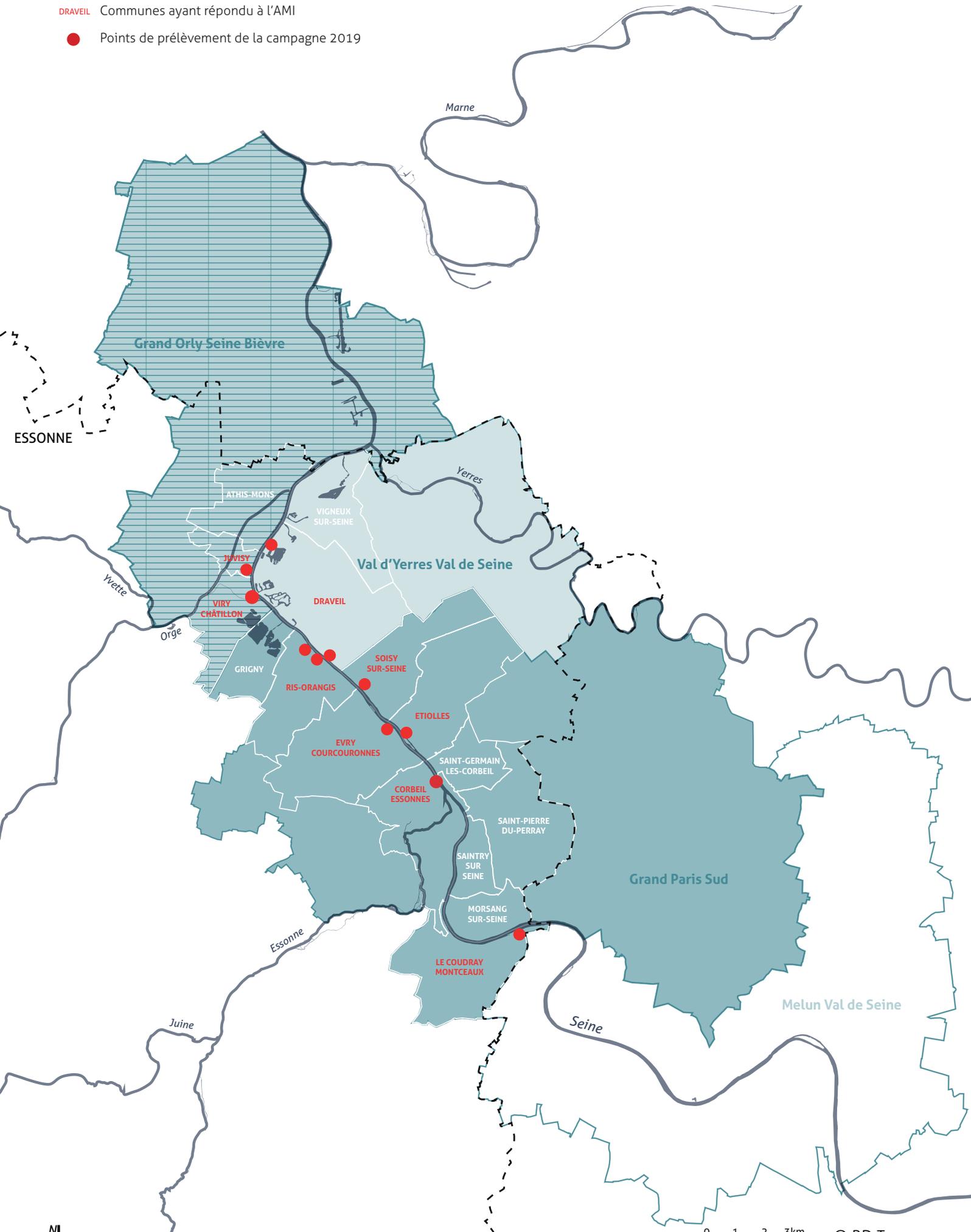
- Aménagement
- Développement économique
- Habitat
- Environnement



# Le territoire de la Seine en Essonne

**DRAVEIL** Communes ayant répondu à l'AMI

● Points de prélèvement de la campagne 2019



0 1 2 3km

© BD Topo

# Un réseau technique

Quels sont les acteurs de la gestion et de l'aménagement du fleuve ?

## Les syndicats d'assainissement

### Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SYAGE)

- Prévention inondation
- Préservation et valorisation patrimoine
- Valorisation TVB
- GEMAPI
- Assainissement (eaux usées et eaux pluviales)
- Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Yerres

### Syndicat de l'Orge

- Prévention inondation
- Préservation et valorisation patrimoine
- Valorisation TVB

### Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

- Aménagement berges de la Seine
- Assainissement
- Avis droit des sols et documents d'urbanisme
- Prévention inondation
- GEMAPI
- Assainissement collectif et non-collectif des eaux usées
- Gaz et électricité, télécommunication et éclairage public
- Aménagement du territoire urbain et rural

### Compétence Berges de Seine :

- Aménagement et entretien des berges nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'État.
- Prévention et défense contre les inondations,
- Protection et restauration des sites naturels, des écosystèmes aquatiques et des zones naturelles humides ainsi que des formations boisées riveraines

## Les établissements publics d'état

### Voies Navigables de France (VNF)

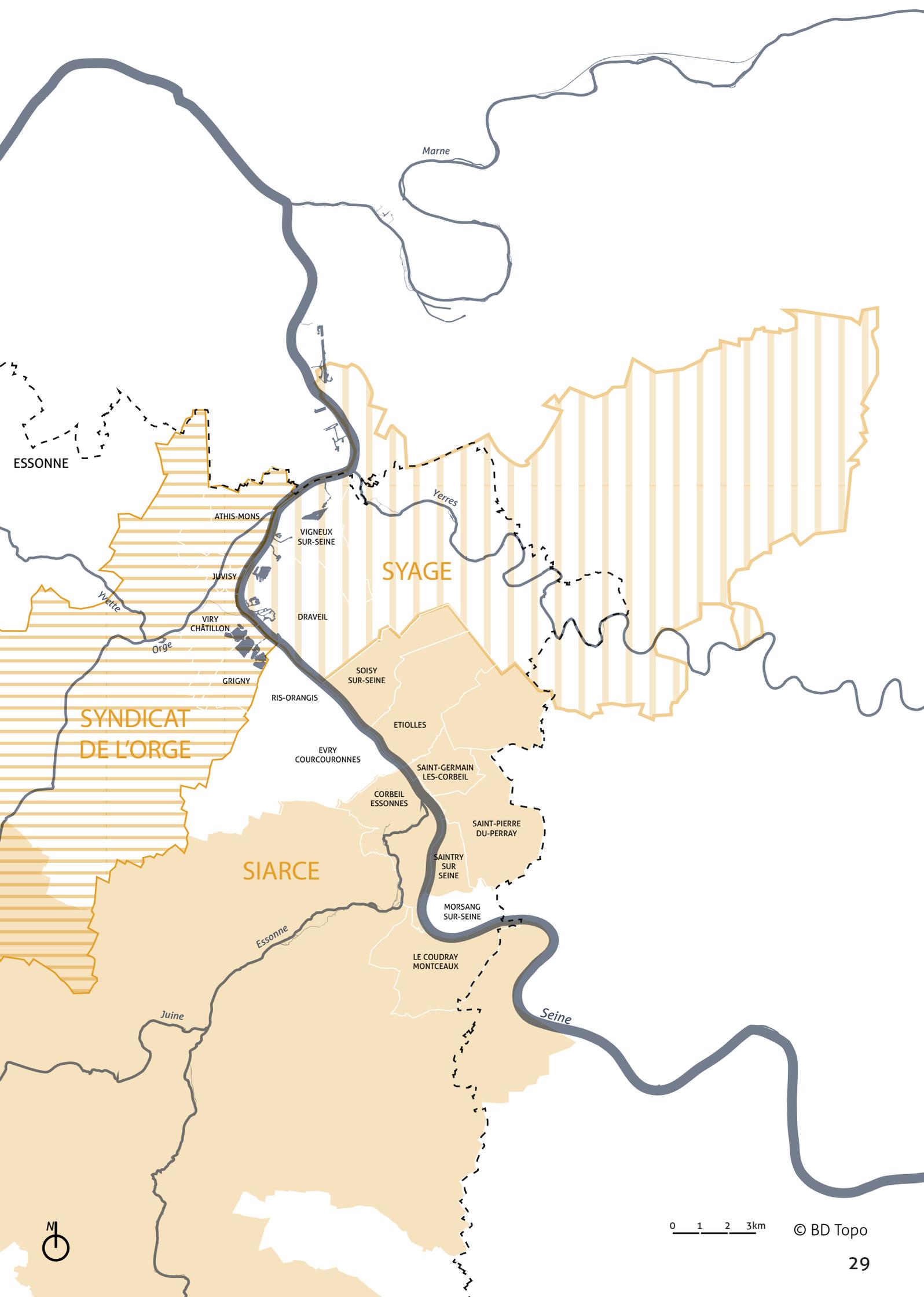
- Gestion, exploitation, modernisation et développement des rivières et canaux navigables

### Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

- Préserver la ressource en eau
- Lutter contre les pollutions
- Appui technique, subvention et/ou avance aux collectivités locales, artisans, agriculteurs, industriels, associations,...

### HAROPA

- Gestion et aménagement des ports
- Gestion de l'espace fluvial et maritime
- Gestion du trafic fluvial et maritime
- Attractivité, foncier et immobilier



ESSONNE

Marne

SYAGE

SYNDICAT DE L'ORGE

SIARCE

ATHIS-MONS

VIGNEUX SUR-SEINE

JUVISY

VIRY CHÂTILLON

GRIGNY

DRAVEIL

SOISY SUR-SEINE

RIS-ORANGIS

ETIOLLES

EVRY COURCOURONNES

SAINT-GERMAIN LES-CORBEIL

CORBEIL ESSONNES

SAINT-PIERRE DU-PERRAY

SAINTRY SUR SEINE

MORSANG SUR-SEINE

LE COUDRAY MONTCEAUX

Yvette

Orge

Yerres

Essonne

Juine

Seine



0 1 2 3km

© BD Topo

# La Seine, un objet d'études

Quels sont les études et projets déjà réalisés ?

## COMMUNES

*Projet « Axe Seine »  
Ville de Ris-Orangis - en cours*

## EPCI

*Projet de territoire  
Grand Orly Seine Bièvre - 2019*

*Diagnostic du territoire de Grand Orly Seine  
Bièvre  
Ville Ouverte - 2018*

*La Seine au cœur de l'EPT  
Grand Orly Seine Bièvre - 2017*

*Plan vélo  
Grand Paris Sud - en cours*

*Élaboration du SCoT  
Grand Paris Sud - en cours*

*Projet de territoire  
Grand Paris Sud - en cours*

*Valorisation des berges de Seine  
Grand Paris Sud - en cours*

*Projet de territoire  
Val d'Yerres Val de Seine - en cours*

## RÉGION

*Bilan du site inscrit berges de Seine en  
Essonne,  
Groupement Julien LABORDE &  
Guillaume DUHAMEL / DRIEE - 2019*

*Le schéma directeur de la région Île-de-  
France (SDRIF)  
Région Île de France - 2013*

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Schéma départemental d'aménagement  
des berges de la Seine dans l'Essonne  
1999 (Non-prescriptif)*

## INSTITUT PARIS REGION

*ex Institut d'Aménagement et d'Urbanisme  
(IAU)*

*Les intercommunalités riveraines du Fleuve  
en Île-de-France  
Institut Paris Region - 2016*

*Schéma environnemental des berges des  
voies navigables d'Île-de-France  
Institut Paris Region - 2012*

*Le fleuve en Île-de-France : la reconquête  
des berges, un enjeu majeur  
Institut Paris Region - 2010*

*Les collectivités locales et le Fleuve en Île-  
de-France  
Institut Paris Region - 2010*

*Les intercommunalités riveraines du Fleuve  
en Île-de-France  
Institut Paris Region - 2010*

## BAIGNADE EN SEINE PARISIENNE ET EN MARNE

*Baignades JO 2024*  
APUR - 2018

*Baignade en Seine et en Marne, premiers éléments - Périmètre Métropole du Grand Paris*  
APUR - 2016

(...)

### ÉTAT

*Schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine à l'horizon 2030*  
Délégation Interministérielle au Développement de la Vallée de la Seine  
2015

### ASSOCIATIONS

*Au fil de la Seine*  
*La Seine en partage - Périodique*

*Cahier sur les baignades*  
Maison de Banlieue et de l'Architecture -  
2010

### AUTRE

*Axe Seine - Une vision partagée*  
APUR, AUCAME, AUDAS, AURBSE, AURH,  
Institut Paris Region - 2012

### SYNDICATS MIXTES

*Étude de définition d'un programme pluriannuel d'aménagement et de valorisation des berges de Seine*  
SIARCE - 2015

### VNF

*Projet de schéma d'orientation des berges de la Seine-Amont*  
Voie Navigable de France - 2020

*Diagnostic du tourisme fluvial et fluvestre en Seine Amont*  
Voie Navigable de France - 2018

### AUDES0

*Projet «Promenade de Seine en Essonne»*  
AUDES0 - 2009

(...)

*Liste non-exhaustive*

# La Seine, un lieu de projets

Quels sont les projets réalisés autour de la Seine ?





- Projets d'aménagement
- Fiche berges
- Actions CAUE
- Points de prélèvements
- Mobilité
- Patrimoine bâti et naturel
- Equipements sportifs
- Références
- Services de réparation vélos

La carte ci-contre positionne les « linéaires » en réflexion et les points d'intensité qui sont des projets d'aménagements ou actions locales pour dynamiser les bords de Seine. Elle n'est pas exhaustive et permet de mettre en lumière les dynamiques en action sur le territoire autour de ce sujet.

MAIRIE DE PARIS



# PARIS PLAGES

*Bassin de la Villette*

08 JUILLET • 03 SEPTEMBRE 2017

# 4 PERSPECTIVES

## Les moyens d'action

Quels sont les outils et projets existants sur lesquels nous pouvons nous appuyer ?

### LES BAINNADES URBAINES

En 2019, le CAUE 91 et le CD ont visité les sites de baignade des bassins de la Villette et de Meaux Plage. Elles font l'objet d'une fiche plus approfondie.

#### Les bassins de la Villette (75)

«La baignade au Bassin de la Villette est ouverte à toutes et tous, de 11h à 21h, gratuitement et de manière sécurisée : 26 maîtres-nageurs surveillent les baigneurs, petits et grands. La qualité de l'eau de baignade est constamment contrôlée, tout au long de la saison.

La zone de baignade est limitée à 2300 personnes par jour pour assurer une qualité d'eau optimale dont 500 personnes en simultané sur site».

Source : <https://www.paris.fr/>



#### Meaux Plage (77)

«Dans un cadre naturel préservé, à deux pas du centre-ville de Meaux, très accessible en bus, en voiture, en vélo ou à pied et gratuite, la plage de Meaux offre de nombreux avantages aux habitants de Meaux comme aux visiteurs de passages».

Source : <http://www.tourisme-paysdemeaux.com/>



## LES PARCS NATURELS URBAINS (PNU)

Un PNU a pour but de mettre en valeur les richesses patrimoniales d'un territoire dans une perspective de développement durable. Sa mise en place se base sur une étroite collaboration entre les différents acteurs locaux engagés : élus et techniciens des collectivités, organismes institutionnels partenaires, associations, entreprises, habitants...

Cette échelle de projet permet de partager une charte et des orientations communes. Cependant, elle ne permet pas de mener des études sur le territoire concerné, n'ayant pas un statut juridique adapté.

### Le PNU Marsan (40)

«La création du PNU correspond à la volonté de l'Agglomération de valoriser et de préserver le patrimoine naturel, architectural et historique qui constitue l'identité de son territoire».

Regroupant 3 agglomérations, ce PNU s'articule autour d'espaces naturels diversifiés reliés entre eux par des voies de mobilité douce et d'une voie bleue : la Douze.

Source : <http://www.parcnatureldumarsan.fr/>

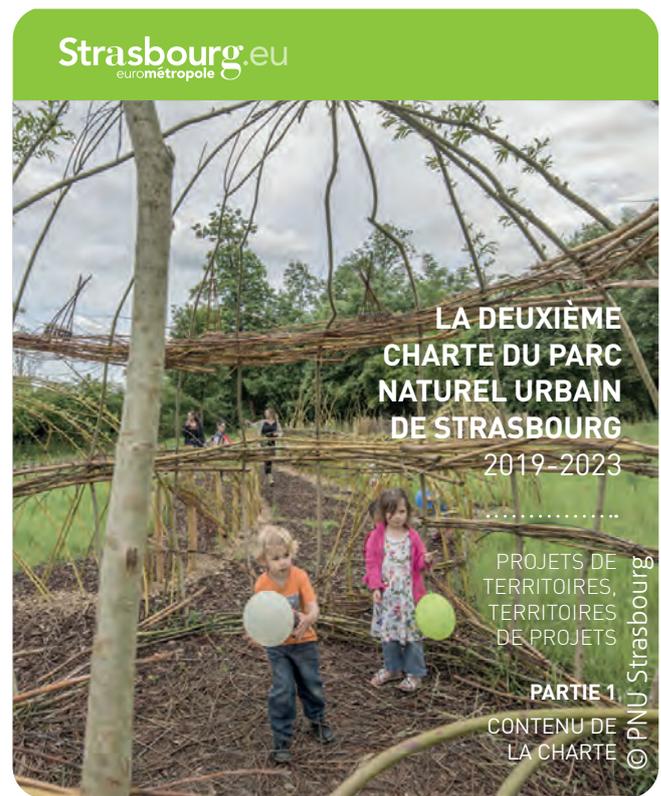


### Le PNU de Strasbourg (67)

Le PNU de Strasbourg est basé sur la coopération entre les acteurs constitutionnels, associatifs, économiques et habitants :

«Chacun selon son statut et l'intérêt qu'il porte à cette démarche peut signer cette Charte, qu'il soit habitant, jardinier ou simple visiteur, représentant d'association ou professionnel, acteur de l'aménagement ou de l'éducation...».

Source : <https://www.strasbourg.eu/parc-naturel-urbain/>



## LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)

«[Les GIP] ont pour objet de favoriser la coopération des personnes morales publiques et privées qu'ils regroupent en leur sein pour gérer des équipements ou des activités d'intérêt commun».

Source : <https://www.economie.gouv.fr/daj/gip/>

Les GIP reposent sur une gouvernance partagée. Ce type de structure peut être pensé à toute échelle et possède la compétence pour mener des études. Il peut, à terme, dépasser le département de l'Essonne et ainsi proposer un projet commun pour la Seine Amont.

### GIP - GPV Le parc des Coteaux (33)

Le Grand Projet des Villes (GPV) est un outil proposé dans le cadre de la politique de la ville.

«Labellisé par l'État en 2001, sous le nom de «Grand Projet des Villes des Hauts-de-Garonne», le GPV de la Rive Droite a pour spécificité d'être intercommunal».

Il se développe sur 4 axes majeurs :

- «Le renouvellement urbain» renforcé en 2003 par la loi Borloo et la création de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU),
- «Les politiques d'accompagnement» qui regroupent l'emploi, la culture, l'économie, l'éducation, ...
- «La revalorisation de l'image» qui vise à mobiliser les acteurs et les habitants autour du label «Rive Droite» en 2009,
- «Le développement du parc des Coteaux» atout du territoire.

Source : <https://www.surlarivedroite.fr/>



### GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine

«Acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces littoraux, le GIP est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. Le GIP regroupe : «les services de l'État et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les conseils départementaux de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, la totalité des communautés d'agglomération et des communautés de communes du littoral de ces quatre départements[...]».

Source : <https://www.giplittoral.fr/>



# Le calendrier

2019

2020

SEMESTRE 1

ÉTÉ

SEMESTRE 2

2021

SEMESTRE 1

ÉTÉ

SEMESTRE 2

AMI



■ AMI pour 2026

QUALITÉ EAU

Campagne de prélèvement

Campagne de prélèvement

Campagne de prélèvement

■ Choix des sites prioritaires

Programme d'actions en assainissement en fonction des sites choisis

ÉVÈNEMENTS

■ Fête de l'eau

■ Fête de l'eau - juillet 2020

■ Ris en Seine

■ Ris en Seine - juillet 2020

■ Big Jump

■ Big Jump - juillet 2020

■ Big Jump 2021

■ Festival Bellastock à Évry

■ Festival Bellastock «Cité vivant» à Évry - 16 au 19

■ JNA - En péniche

■ Journée Nationale de l'Architecture 2020

■ Exposition «Banlieue sur Seine» de Maison

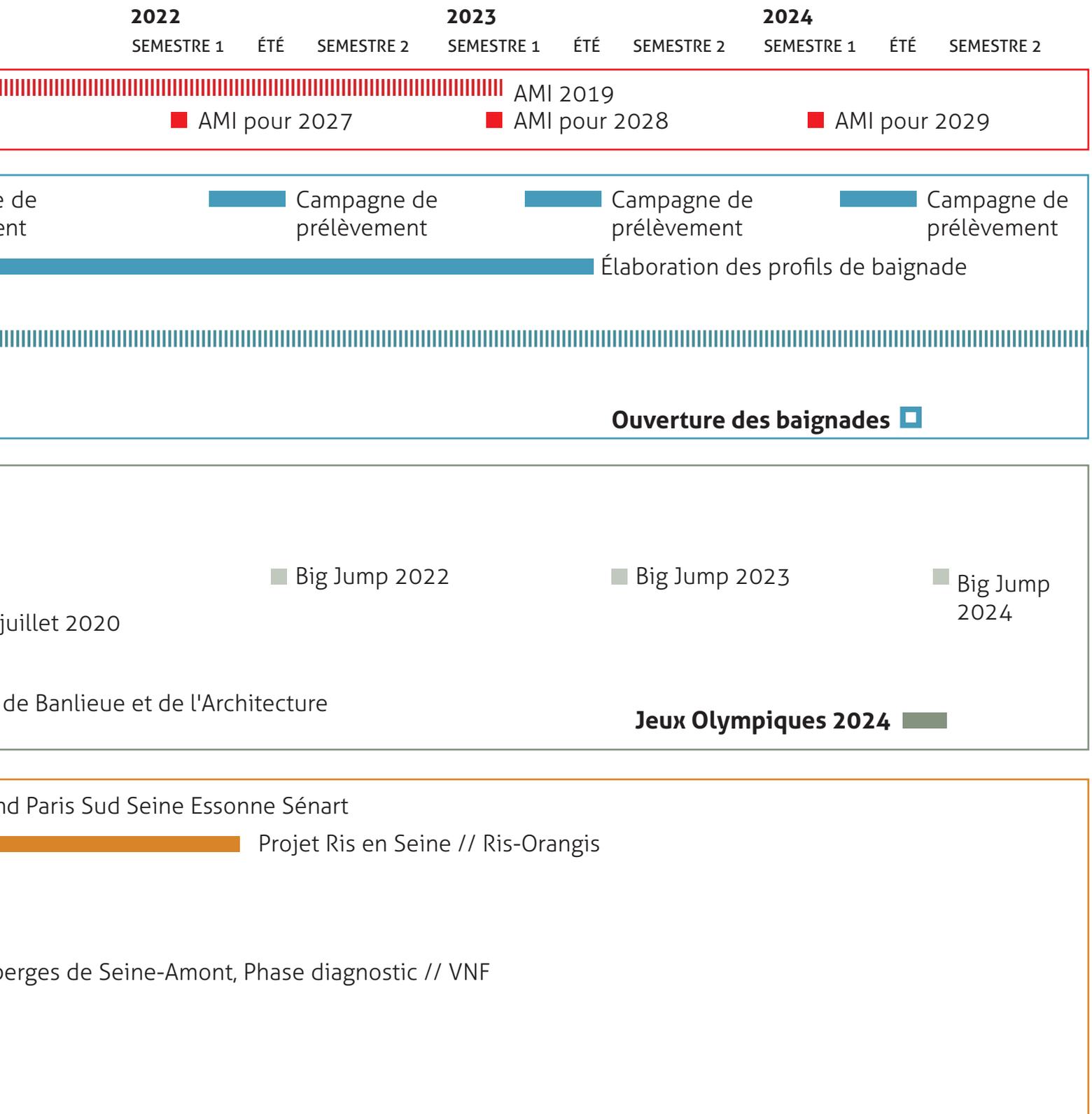
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

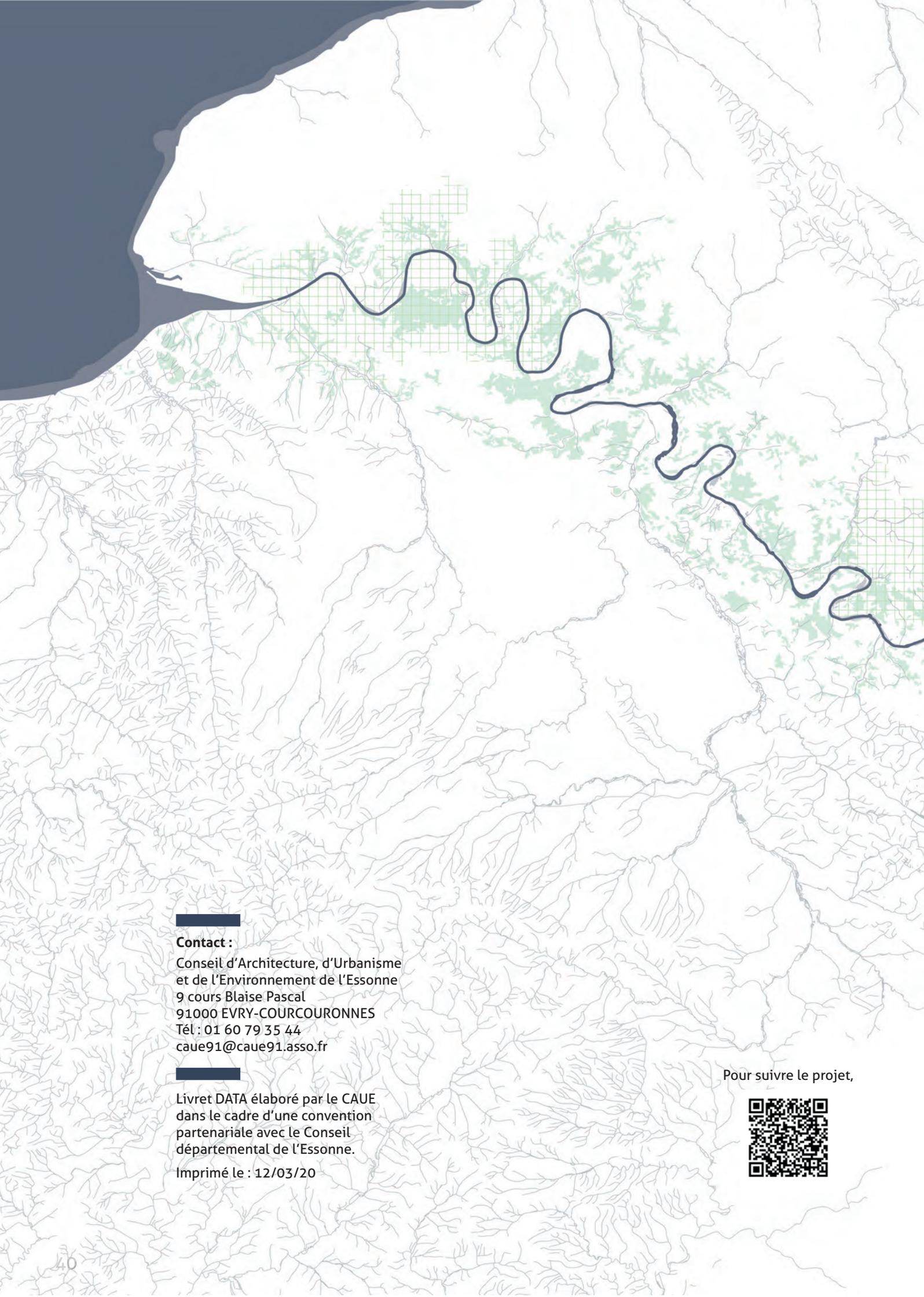
Étude «Valorisation des berges de Seine» // Gran

Workshop «La Seine au quotidien» // Ateliers de Cergy

Bilan du site inscrit des rives de Seine en Essonne // DRIEE

Projet de schéma d'orientation des b





**Contact :**

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de l'Essonne  
9 cours Blaise Pascal  
91000 EVRY-COURCOURONNES  
Tél : 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

Livret DATA élaboré par le CAUE  
dans le cadre d'une convention  
partenariale avec le Conseil  
départemental de l'Essonne.

Imprimé le : 12/03/20

Pour suivre le projet,

